

DECISION N°DC 10/2020

Attribution de la consultation relative à la location et entretien de vêtements EPI pour les agents du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la lettre de consultation en date du 13 décembre 2019,

Vu l'offre remise par la société MAJ ELIS sise, 70, rue de Longjumeau 91165 Ballainvilliers,

Considérant la nécessité pour le SIOM de louer et d'entretenir des vêtements d'équipements de protection individuelle pour ses agents,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société MAJ ELIS sise, 70, rue de Longjumeau 91165 Ballainvilliers, le marché relatif à la location-entretien des vêtements d'équipements de protection individuelle (EPI) au SIOM de la Vallée de Chevreuse,

ARTICLE 2 :

Deux offres ont été reçues. L'offre de la société INITIAL a été jugée irrégulière. La variante consistant en la livraison des équipements de protection individuelle en casier individuel doubles compartiments pour 12 agents a été retenue. Le classement des offres est donc le suivant :

| N° de classement des offres | N° d'ordre au registre des dépôts | Nom du candidat |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| 1 | 2 | MAJ ELIS |

En conséquence, le marché est attribué à la société MAJ ELIS, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le présent marché est un marché mixte.

Il est à montant forfaitaire pour la prestation de location et d'entretien, et à prix unitaires qui s'exécutent par l'émission de bons de commande pour les prestations supplémentaires reportées dans le bordereau de prix unitaires (BPU).

S'agissant des prestations à bons de commande, les minimum et maximum sont déterminés en montants, comme suit :

- montant minimum annuel : 0 € HT
- montant maximum annuel : 5000 € HT

Le montant forfaitaire annuel de la location et de l'entretien des vêtements EPI (variante) est de 12 864,72 € HT soit 15 437,66 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **04 FEV. 2020**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **12 FEV. 2020**
Affichée le : **12 FEV. 2020**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|---|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Autres |
| Numéro de l'acte: | DC10_2020 |
| Date de la décision: | 2020-02-04 00:00:00+01 |
| Objet: | Attribution de la consultation relative à la location et entretien de vêtements EPI pour les agents du SIOM de la Vallée de Chevreuse |
| Classification matières/sous-matières: | 1.1 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20200204-DC10_2020-AU |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 091-200062321-20200204-DC10_2020-AU-1-1_0.xml | text/xml | 954 |
| <i>nom original:</i> | | |
| dc 10 20.pdf | application/pdf | 117338 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 99_AU-091-200062321-20200204-DC10_2020-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 117338 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 12 février 2020 à 09h41min07s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 12 février 2020 à 09h45min01s | Accepte par le TdT : validation OK |
| Transmis | 12 février 2020 à 09h45min04s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 12 février 2020 à 09h50min11s | Recu par le MIAT le 2020-02-12 |

